

(Article destiné à la revue Science et Technique)

(revue de la DGRST Cameroun)

LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

ET DE L'HABITAT DU CAMEROUN DE 1976.

P. GUBRY\* , démographe de l'ORSTOM,  
Centre de Recherches Economiques  
et Démographiques (ISH-DGRST).

G. NEGADI, démographe, expert des Nations-Unies.

J. TAYO, statisticien-démographe, Direction de la  
Statistique et de la Comptabilité Na-  
tionale.

\* P. GUBRY, B.P. 1857, YAOUNDE (Cameroun).

13 AVRIL 1986

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

N° : 20 035

Cote : B . -128

*Mars 1981*

RESUME.

Les auteurs décrivent de manière synthétique les différentes phases de la préparation, de l'exécution, de l'exploitation et de l'analyse du recensement général de 1976, le premier du genre au Cameroun. En annexe figurent notamment la liste des publications du Bureau Central du Recensement et un modèle du questionnaire - ménage employé, en vue de mettre à la disposition des utilisateurs potentiels une information complémentaire de base.

SUMMARY.

The authors describe in a synthesized manner the various phases of the preparation, execution, exploitation and analysis of the 1976 General Census, the first of its kind in Cameroon. In the appendix are shown, especially, the list of publications of the Central Bureau of the Census and a sample of the households questionnaire in order to provide potential users with basic complementary information.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1976, premier recensement démographique du pays, constitue une étape fondamentale dans la connaissance de la population du Cameroun. Si les résultats de l'opération sont actuellement largement diffusés et utilisés, les aspects techniques et méthodologiques de la réalisation de cette vaste entreprise ne sont encore connus qu'au sein d'un petit cercle de spécialistes. Les auteurs, qui ont tous trois contribué à cette opération à des titres divers, en exposent ici les principaux aspects, apportant ainsi une information complémentaire de base aux utilisateurs potentiels.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1976 constitue pour la République Unie du Cameroun le point de départ d'un programme de collecte et d'études démographiques conçu dans le cadre des pays de l'UDEAC (1) et du Tchad.

Il a été exécuté sur le terrain du 9 au 24 avril 1976 par le Bureau Central du Recensement (BCR), structure spécialement créée au sein de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (Ministère de l'Economie et du Plan) pour la réalisation de cette opération.

#### BASES LEGALES DU RECENSEMENT.

Des dispositions légales ont été prises, d'une part pour engager le gouvernement et les diverses administrations ainsi que toute la population dans les différentes phases de l'opération, d'autre part pour prévoir les organes consultatifs et de support de même que toutes les structures à mettre en place pour assurer l'exécution des travaux.

Deux textes fondamentaux constituent les bases légales du Recensement de 1976 :

- le décret Présidentiel n° 73/757 du 6 décembre 1973 portant institution du Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
- l'arrêté Présidentiel n° 28/CAB/PR du 1er février 1974 portant application du décret institutionnel.

#### ORGANISATION.

Un certain nombre d'organes ont été mis en place pour la réalisation du recensement :

---

(1) Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale.

- 1°) Le Conseil National, organe suprême, présidé par le ministre de l'Economie et du Plan est composé des ministres, des gouverneurs de province et d'un représentant du comité central du parti national (UNC) (1).
- 2°) Le Coordinateur National est le principal responsable de l'ensemble de l'opération devant les autorités gouvernementales et devant le Conseil National.
- 3°) Le Comité Technique, présidé par le Coordinateur National, est composé de directeurs et chefs de certains services publics, des représentants de l'université et d'autres institutions spécialisées. Il a été chargé de contrôler la préparation et l'exécution du recensement.
- 4°) Les Comités Provinciaux du recensement, présidés par les gouverneurs de province, sont composés des préfets, des députés, des responsables départementaux de l'UNC, et des chefs des services techniques installés dans les provinces. Ces comités ont assuré la campagne d'information et de sensibilisation au niveau des provinces et servi d'intermédiaires dans ce domaine entre la population et les agents du recensement.
- 5°) Le Bureau Central de Recensement est défini comme le cerveau du système chargé de la conception et de <sup>la</sup> réalisation du recensement. C'est de lui que sont parties toutes les impulsions qui ont orienté l'intervention des autres organes mis en place. Le BCR est également le centre d'accueil des cadres nationaux et des experts étrangers (Nations-Unies) chargés de la préparation, de l'exécution, de l'exploitation du recensement, ainsi que de l'analyse et de la publication des résultats. Il comprend six divisions : cartographie, traitement informatique, méthodologie - analyse - publications, opérations sur le terrain, communication (publicité), et administration - gestion (2).
- 6°) Des bureaux régionaux de recensement, antennes du BCR, ont été créés dans chaque province ; leur rôle était limité aux opérations sur le terrain (reconnaissance géographique, collecte des données, contrôles sur le terrain, expédition des dossiers du recensement au BCR). Il y a eu en tout 44 bureaux régionaux dirigés chacun par un superviseur ; chaque zone de supervision comprenait un certain nombre de zones de contrôles confiées à des contrôleurs (251 contrôleurs pour l'ensemble du pays) ; chaque contrôleur avait sous son autorité un certain nombre de chefs d'équipes (2 151 chefs d'équipes au total) et chaque chef d'équipe encadrait de 3 à 5 agents recenseurs qui travaillaient chacun

---

(1) Union Nationale Camerounaise.

(2) Voir organigramme en annexe 1.

dans une zone de dénombrement bien déterminée (8 495 zones de dénombrement en tout).

#### TRAVAUX PREPARATOIRES.

Des travaux ont été exécutés avant le dénombrement proprement dit : conception des procédures de dénombrement, élaboration des questionnaires (1) et des manuels correspondants, cartographie, recensement pilote, campagne d'information et de sensibilisation.

##### \* Cartographie.

Une couverture cartographique appropriée de l'ensemble du pays a été réalisée. Au cours de ces travaux, des agents spécialement formés ont placé les localités sur des supports établis à partir des cartes géographiques existantes agrandies du 1/200 000e au 1/50 000e et des photographies aériennes prises pour les 52 centres urbains les plus importants. Ces agents ont également estimé grossièrement la population de chacune de ces localités et inventorié les différentes voies d'accès et les difficultés de terrain.

Les informations ainsi rassemblées ont permis à l'atelier de dessin du BGR de procéder à un découpage du territoire en zones de dénombrement, d'équipe, de contrôle et de supervision avec les enseignements tirés par ailleurs du recensement pilote.

Les travaux de cartographie ont également permis de résoudre les problèmes logistiques (personnel, matériel, transport de chaque type de personnel en fonction de la nature du terrain et des tâches à accomplir, etc...).

##### \* Recensement pilote.

Le recensement pilote a été exécuté exactement un an avant le recensement proprement dit, à la période de l'année la plus favorable à l'investigation (saison sèche sur la plus grande partie du territoire et vacances scolaires de Pâques). Il a porté sur un échantillon de 102 000 personnes tiré par choix raisonné représentant à peu près toutes les particularités du pays. Il a permis :

- de tester les projets de questionnaires et les procédures de dénombrement ;
- de tester le traitement sur ordinateur ;
- de rôder les cadres du Recensement et de tester l'organisation pratique des opérations sur le terrain.

---

(1) Voir le questionnaire ménagé en annexe 2.

Les résultats du recensement pilote ont fait l'objet d'une analyse approfondie dont on a tiré, entre autres précieux enseignements les modifications à apporter aux questionnaires, ainsi que le rendement quotidien de l'agent recenseur en zone rurale ou urbaine. Cette information a permis de mieux exécuter le découpage du territoire en zones de dénombrement et de fixer avec précision la durée des opérations de collecte.

\* Campagne d'information et de sensibilisation de la population.

Des moyens importants ont été mis en oeuvre pour informer et sensibiliser la population sur le recensement :

- Appel du chef/l'Etat dès 1975, lors du congrès du parti national de l'UNC ;
- Installation solennelle des Comités Provinciaux par le ministre de l'Economie et du Plan ;
- Organisation de comités à tous les niveaux locaux par les gouverneurs ;
- Emissions spéciales radiodiffusées dans les langues officielles et nationales, agrémentées par la " chanson du recensement " ;
- Réalisation et projection d'un film sur le recensement dans toutes les régions du pays par l'intermédiaire de " cinébus " ;
- Mise sur pieds d'un important support publicitaire (affiches murales, autocollants, boîtes d'allumettes, cachet postal spécial) ;
- Institution de la journée du début du dénombrement (9 avril 1976), fériée et chômée sur l'ensemble du territoire.

LE DENOMBREMENT PROPREMENT DIT.

Chaque agent recenseur visitait tous les ménages de sa zone de dénombrement et remplissait les questionnaires. Ces documents étaient systématiquement vérifiés par le chef d'équipe qui effectuait en outre la récapitulation de la population sur un imprimé spécial. Le contrôleur s'assurait de l'exhaustivité et de la qualité des informations, puis récapitulait à son tour la population de sa zone. Le superviseur coordonnait et contrôlait l'ensemble des travaux, procédait aux différents ravitaillements, assurait la paie du personnel, effectuait la récapitulation générale de la population de sa zone, procédait au classement des documents, à leur emballage et à leur expédition au Bureau Central du Recensement.

L'ENQUETE D'EVALUATION.

Une enquête d'évaluation du recensement a été réalisée du 10 au 20 juin 1976 sur un échantillon aléatoire de 60 zones de dénombrement réparties en 4 strates (Yaoundé, Douala, autres centres urbains, zones rurales). Elle a été exécutée

par 60 enquêteurs pris parmi les meilleurs sous le contrôle de 16 superviseurs. Le dépouillement a été effectué manuellement par collationnement cas par cas.

Cette enquête a permis d'évaluer la couverture du recensement et d'établir des coefficients de redressement de la population totale de chacune des 4 strates retenues qui sont les suivantes :

YAOUNDE	1,077762
DOUALA	1,158188
Autres villes	1,071290
Zones rurales	1,068194

Le taux d'omission du recensement est estimé en moyenne à 7 % pour l'ensemble du pays. La population du Cameroun s'élève dans ces conditions à 7,663 M d'habitants en 1976, soit 7,132 M (chiffre brut) plus 0,531 M (population omise, déterminée par l'enquête post-censitaire).

#### EXPLOITATION DES DONNEES.

Avant le traitement informatique proprement dit des données, plusieurs travaux ont été exécutés :

- Archivage des questionnaires ;
- Contrôle d'exhaustivité et classement des questionnaires par zone de dénombrement et par unité administrative ;
- Chiffrement des informations sur des grilles de codification séparées.

Le travail de chiffrement a été exécuté par 2 équipes de 230 chiffreurs au total, dirigés par 8 agents d'encadrement. Le système de la double vacation a permis d'effectuer le travail en moins d'un an.

La saisie des données a été réalisée sur 21 machines IBM 3742 comprenant au total 42 postes d'enregistrement sur mini-disques. La transmission des données du BCR jusqu'à l'ordinateur IBM 370-158 de la Présidence de la République s'est faite grâce à un terminal IBM 32. La tabulation des données a été effectuée par l'intermédiaire du système UNITS.

#### PUBLICATIONS.

Le plan de publication prévoit :

- Hors série : Flaquette sur les principaux résultats du recensement (publiée) (1)  
Volume 1 : Résultats (5 tomes) :  
- Tome 1. République Unie du Cameroun (publié) (2) ;

---

(1) CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978 a.

(2) CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978 b.

- Tome 2. Provinces du Centre-Sud, de l'Est et du Littoral, plus Yaoundé et Douala (publié) (1) ;
- Tome 3. Provinces du Nord, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest (publié) (2) ;
- Tome 4. Données par arrondissement (publié) (3) ;
- Tome 5. Données sur les villes de plus de 10 000 habitants (publié) (4)

Volume 2 : Analyse (8 tomes) :

- Tome 1. Structures par sexe et âge (publié) (5) ;
- Tome 2. Etat matrimonial - Nuptialité (à paraître) ;
- Tome 3. Activité économique de la population (à paraître) ;
- Tome 4. Scolarisation - Niveau d'instruction (publié) (6) ;
- Tome 5. Migrations internes (à paraître) ;
- Tome 6. Ménages - Habitat (à paraître) ;
- Tome 7. Yaoundé (à paraître) ;
- Tome 8. Douala (à paraître).

Volume 3 : Fichier des villes et villages : en cours de préparation.

Volume 4 : Rapport Général du Recensement : en cours de préparation.

COUT DU RECENSEMENT GLOBAL II.

Bien que l'une des phases les plus importantes de l'opération soit encore en cours, on peut évaluer déjà le coût global du recensement, compte tenu des prévisions de dépenses, à 950 millions de francs CFA, soit 650 millions financés par le gouvernement du Cameroun et 300 millions par le Fonds des Nations-Unies pour les activités en matière de population. Le coût moyen par résident recensé est donc d'environ 133 francs CFA (2,66 FF ou 0,55 dollars US).

---

- (1) CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978 c.
- (2) CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978 d.
- (3) CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1979.
- (4) CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1980 b.
- (5) CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978 e.
- (6) CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1980 a.



REFERENCES.

GENERALITIES.

1. CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978 a - principaux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976. Yaoundé, 33 p.

RESULTS.

2. CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978 b - Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976. Volume I : Résultats. Tome 1 : République Unie du Cameroun. Yaoundé, 105 p.
3. CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978 c - Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976. Volume I : Résultats. Tome 2 : Centre-Sud, Yaoundé, Est, Littoral, Douala. Yaoundé, 314 p.
4. CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978 d - Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976. Volume I : Résultats. Tome 3 : Nord, Nord-Ouest, Ouest, Sud-Ouest. Yaoundé, 314 p.
5. CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1979 - Recensement Général de la population et de l'Habitat d'avril 1976. Volume I : Résultats. Tome 4 : Données par arrondissement. Yaoundé, 341 p.
6. CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1980 b - Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976. Volume I : Résultats. Tome 5 : Données sur les villes de plus de 10 000 habitants. Yaoundé, 456 p.

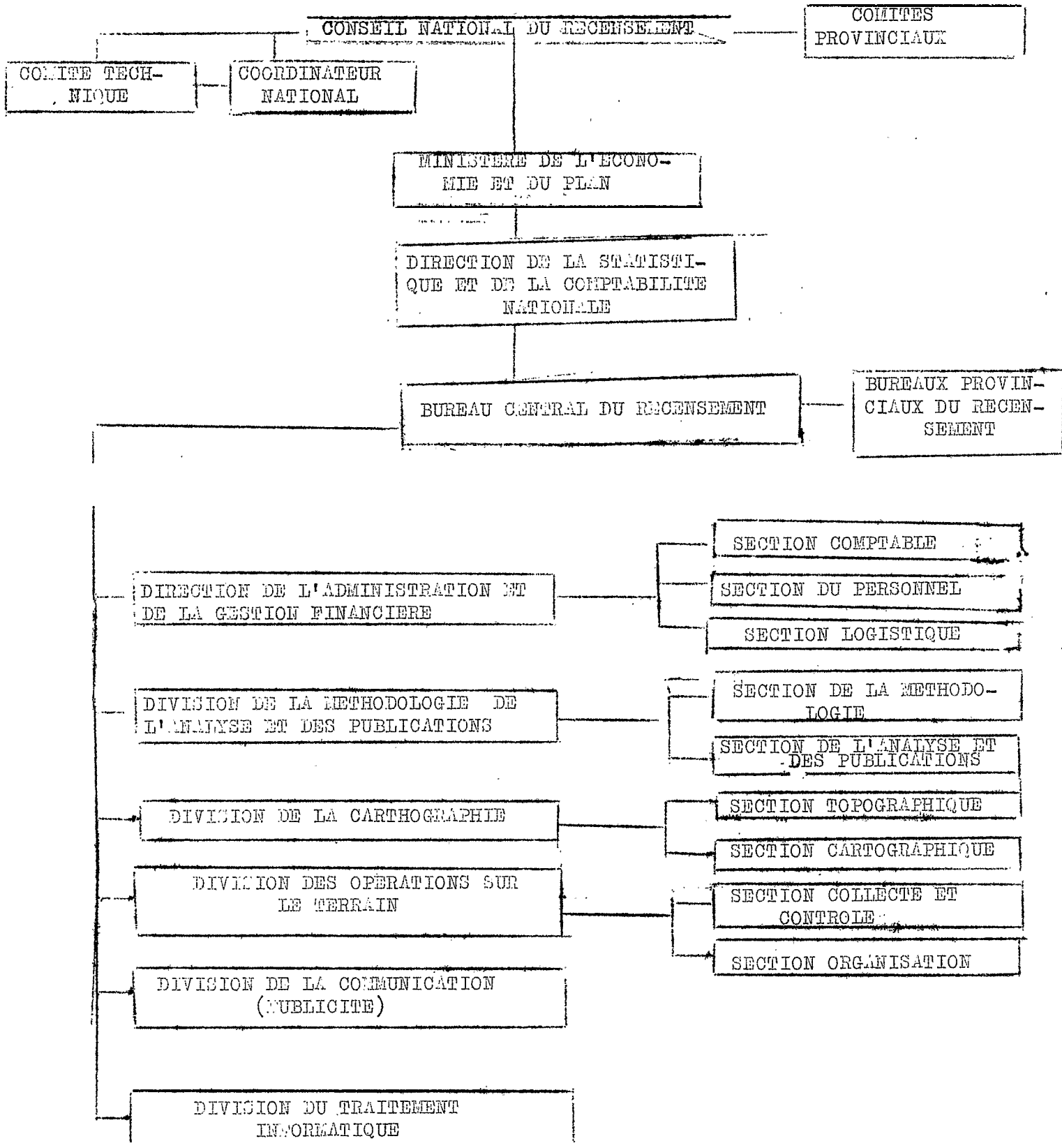
ANALYSE.

7. CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1978 e - Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976. Volume II : Analyse. Tome 1 : Structures par sexe et âge. Yaoundé, 103 p.
8. CAMEROUN : Bureau Central du Recensement - 1980 a - Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976. Volume II : Analyse. Tome 4 : Scolarisation - Niveau d'instruction. Yaoundé, 124 p.

A N N E X E S.

1. Organigramme du recensement.
2. Questionnaire ménage privé.

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DU RECENSEMENT



**EVENEMENTS SURVENUS DANS LE MENAGE  
AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS**

Période du ..... au .....

**DÉCÈS  
27**

Y a-t-il eu décès dans ce ménage au cours  
de la période du ..... au .....

Mettez une croix dans la case correspondante

OUI       NON

N° d'ordre de la mère	Sexe de l'enfant	Age de la mère	Sexe du décédé	Age du décédé

**QUESTIONS SUR L'HABITAT**

**28 — Type de structure :** Encercliez le numéro correspondant au type de structure occupé par le ménage.

- 1 — Case isolée
- 2 — Maison à plusieurs logements
- 3 — Villa moderne.
- 4 — Immeuble d'appartements (à étages)
- 5 — Concession    Nombre de cases
- 6 — Autre.

**Caractéristiques de l'unité d'habitation** / Encercliez un numéro dans chaque colonne, dans le cas d'une concession, prenez les caractéristiques physiques de la case principale autres que le nombre de pièces).

En quels matériaux sont les murs ?	En quels matériaux est le toit ?	Comment est le sol ?	Quel est le nombre total de pièces de l'unité d'habitation ?	Quel est le mode d'éclairage ?	Quel est le mode d'approvisionnement en eau ?	Quel est le type d'aide utilisée ?	Quel est le mode d'occupation ?
29	30	31	32	33	34	35	36
1 — Béton, parpaings, briques cuites. 2 — Pierres de taille 3 — Planches 4 — Carabot. 5 — Terre, briques non cuites 6 — Pisé. 7 — Nattes, feuilles ou paille. 8 — Autre	1 — Dur (ciment). 2 — Tôle ou tuile. 3 — Terre. 4 — Nattes, chaumes ou feuilles. 5 — Autre.	1. — Cimenté 2 — Planché 3 — En terre 4 — Autre	(Inscrivez le nombre total de pièces).  <input type="text"/> <input type="text"/>	1 — Électricité. 2 — Pétrole. 3 — Huile. 4 — Feu de bois 5 — <b>Résine.</b> 6 — Autre.	1 — Eau courante. 2 — Borne fontaine. 3 — Puits. 4 — Source. 5 — Rivière ou marigot. 6 — Autre.	1 — Avec chasse d'eau. 2 — Latrine. 3 — Autre.	1 — Propriété. 2 — Location. 3 — Logé par l'employeur contre contribution. 4 — Logé par l'employeur gratuitement. 5 — <b>Gratuit</b> autre que par l'employeur

DIRECTION DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

**BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT**

**RECENSEMENT GÉNÉRAL  
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT**

(Décret n° 73/757 du 6 décembre 1973)

IMPRIMÉ RG2

**FEUILLE DE « MÉNAGE — UNITÉ D'HABITATION »**

Province .....

Département .....

Arrondissement .....

Village ou ville .....

Code « zone de dénombrement » .....

N° de la structure .....

N° du ménage .....

Quartier : .....  
(Hameau ou lieu-dit)

Nombre de noyaux familiaux .....

Nombre de feuilles utilisées dans ce ménage :

Feuille n° .....

**CONFIDENTIEL**

*Les données contenues dans ce document sont confidentielles et ne pourront être utilisées à des fins de poursuites judiciaires, de contrôle fiscal ou de répression économique. Tout défaut de réponse ou toute réponse inexacte sera puni conformément à l'article 7 de la loi n° 63/10 du 19 juin 1963 — (arrêté n° 28 CAB/PR du 11/2/74)*

Date de passage : .....

Nom de l'agent recenseur : .....

Nom du chef d'équipe : .....

Observations de l'agent recenseur : .....

Observations du chef d'équipe : .....

**TOUTE LA POPULATION**

**POPULATION DE 4 ANS ET PLUS**

NUMÉRO D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS	LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE	SEXE	SITUATION DE RÉSIDENCE	DATE DE NAISSANCE	AGE	LIEU DE NAISSANCE	RÉSIDENTE HABITUELLE			RÉSIDENTE ANTERIEURE	NATIONALITÉ	INSTRUCTION			FRÉQUENTATION	SITUATION D'ACTIVITÉ	Interrogez uniquement ceux qui ont travaillé pendant la période de référence (WK) et ceux sans emploi ayant déjà travaillé (UN). Pour les autres, tirez un trait.			ÉTAT MATRIMONIAL			
								LIEU	DURÉE	NATIONALITÉ			TYPE	CLASSE	DIPLOME			EMPLOI	STATUT DANS L'EMPLOI	BRANCHE D'ACTIVITÉ				
																						MOIS	ANS	MOIS
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
<b>RÉSIDENTS (Inscrivez toutes les personnes résidant habituellement dans le ménage, qu'elles soient présentes ou absentes).</b>																								
<b>VISITEURS (Inscrivez toutes les personnes ne résidant pas habituellement dans le ménage, mais ayant passé la nuit précédant l'interview dans le ménage).</b>																								

**ABRÉVIATIONS A UTILISER**

- COLONNE 17**
- NO = N'est jamais allé à l'école.
  - MAT = Jardin ou maternelle.
  - COR = École coranique.
  - PF = École primaire (système francophone).
  - PE = École primaire (système anglophone).
  - POST = Post-primaire (S.A.R., S.M., etc.).
  - EPS = École primaire supérieure.
  - GEE = Enseignement secondaire général (syst. franco).
  - GEE = Enseignement secondaire général (syst. anglo).
  - TEF = Enseignement secondaire technique (syst. franco).
  - TEE = Enseignement secondaire technique (syst. anglo).
  - EN = École normale.
  - ESS = École supérieure spécialisée.
  - UNIV = Université.

- COLONNE 19**
- CEPE = certificat d'études primaires.
  - FSLC = first school living certificate.
  - CAM = certificat d'arts ménagers.
  - CAP = certificat d'aptitude professionnelle.
  - BE = brevet d'études du premier cycle.
  - BE = brevet élémentaire.
  - GCEOL = general certificate of education, ordinary level.
  - CAFMEG = certificat d'aptitude aux fonctions de maître d'enseignement général.
  - CAPE = certificat d'aptitude pédagogique élémentaire.
  - PROB = probatoire.
  - BAC = baccalauréat.
  - DAT = brevet de technicien supérieur.

- COLONNE 19 (suite)**
- BSAEM = brevet supérieur d'aptitude à l'enseignement ménager.
  - GCEAL = general certificate of education, advanced level.
  - BSG = brevet supérieur de capacités.
  - REP = maître d'enseignement populaire.
  - MEPS = maître d'éducation physique et sportive.
  - LIC = licence, bachelor.
  - DES = diplôme d'études supérieures, master.
  - CAPCEG = certificat d'aptitude au professorat des CEG.
  - ING = ingénieur.
  - MED = médecin.
  - CAPE = certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire.
  - CAPET = certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
  - DOC = doctorat, P.H.D.
  - Autre = [à préciser].

- COLONNE 21**
- WK = A travaillé.
  - UN = Sans emploi ayant déjà travaillé.
  - LK = A la recherche d'un emploi pour la première fois.
  - HK = Ménagère.
  - ST = Étudiant, élève.
  - REN = Rentier.
  - RET = Retraité, vieillard.
  - HAN = Handicapé.
  - OIS = Disif.

- COLONNE 23**
- IND = Travailleur indépendant.
  - EMP = Employeur.
  - SAP = Employé salarié permanent.
  - SAT = Employé salarié temporaire.
  - APP = Apprenti.
  - AF = Aide familial.

- COLONNE 25**
- C = Célibataire.
  - M = Femme mariée.
  - M1 = Homme marié à 1 femme.
  - M2 = Homme marié à 2 femmes.
  - ...
  - V = Veuf ou veuve.
  - D = Divorcé (e) ou séparé (e).